

Avis public - Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Lydia Laquerre, Greffière de la susdite municipalité,

QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le 7 septembre 2021 à 19:00 heures au centre communautaire.

QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Identification du site concerné :

Lot 4 446 347 du cadastre de Québec, sis au 565 à 575, rue Saint-Joseph, Ville de Valcourt, zone I-2.

Nature et effets:

Les dérogations mineures porte sur les éléments suivants :

- Autoriser l'aménagement de 12 cases de stationnement pour personnes handicapées, alors que le règlement prévoit que le nombre minimal de cases de stationnement à aménager pour handicapés est de 14. (art. 9.3 du règlement #560)
- Autoriser, pour un stationnement à angle de 90 degrés, une largeur d'allée de circulation de 6,0 mètres alors que le règlement prévoit que la largeur minimale de l'allée de circulation est de 7,3 mètres. (Art.9.1, section 2, par. d) du règlement #560)
- Autoriser, pour un stationnement à angle de 90 degrés, une largeur totale d'une rangée de cases et de l'allée de circulation de 11,5 mètres alors que le règlement prévoit que la largeur minimale totale d'une rangée de cases et de l'allée de circulation est de 13,1 mètres. (Art.9.1, section 2, par. d) du règlement #560)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 20 août 2021.

Me Lydia Laquerre, Greffière